

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Question écrite  
**Titre :** Deux-roues, à nous deux !  
**Initiant-e(-s) :** Anouck Saugy

---

La soussignée, au nom du Groupe PLR, se pose la question du nombre exact de places de parc deux-roues ayant été supprimées ces dernières années à Lausanne.

« Le vélo ou scooter électrique est le moyen de transport idéal pour parcourir les pentes lausannoises tout en diminuant ses émissions de CO » tel est un des slogans que l'on peut retrouver sur le site internet de la Ville en matière de deux-roues électriques.

Scooter électrique ou non, Lausanne, en pleine des réaménagements routiers, a supprimé un nombre sans précédent de place de parc deux-roues sur son territoire ces dernières années au profit notamment de places pour des vélos plus ou moins vides en fonction des quartiers.

Fin 2022, nous apprenions que plus de trente places pour moto étaient supprimées à la Place Centrale. A cela s'ajoute toutes celles ayant été supprimées aux alentours de la Gare.

Sur la base de ce qui précède, la soussignée, au nom du Groupe PLR, se pose désormais la question du nombre exact de places ayant été supprimées ces dernières années et se permet d'adresser à la Municipalité les questions suivantes et la remercie d'ores et déjà pour ses réponses :

**Conclusions :**

- Combien d'emplacements pour garer des deux-roues motorisés (électriques ou non) la Ville de Lausanne compte-t-elle en 2023 ?
  - Combien de places de parc deux-roues, la Municipalité a-t-elle supprimé sur le territoire lausannois ces dix dernières années ? Merci de me fournir un détail par année en sus du détail total.
  - Sur la base de la question précédente, quels lieux, respectivement quels quartiers ont été touchés par les suppressions ?
  - A contrario, des places de parc ont-elles été rajoutées dans certains emplacements pour répondre de manière plus adéquate à la demande ?
  - Des suppressions futures sont-elle prévues ? Si oui, combien ?
- 

Lausanne, le 6 septembre 2023

Mme Anouck SAUGY

Signataire(s) :



-----